

Exécutoire le 29/07/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL

Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 27
Votants : 28

Date de la convocation : 23 juin 2026

Delib20260816

**Séance du
29 juin 2026**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle , M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier

Absente excusée :

Mme LOPEZ Rachel

Secrétaire : Mme ARANDA Anne-Marie

Exécutoire le 29/07/2026

Delib20260816**OBJET : Acquisition d'un terrain d'une superficie d'environ 896 m², rue du Sieur de Bras à Cormelles le Royal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre d'un programme d'aménagement immobilier, la parcelle cadastrée section AH n°95 a été cédée par le propriétaire de la ferme du centre-bourg au groupe FONCIM. Ce programme immobilier a fait l'objet d'une étude concertée entre l'aménageur et la Commune.

Dès le début du projet, lors du précédent mandat, la Commune s'était positionnée pour faire l'acquisition d'une parcelle dans le but de constituer une réserve foncière pour ses projets.

Cette parcelle d'une superficie de 896 m² environ, issue de la parcelle cadastrée section AH n°95 d'une superficie de 6 039 m², a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines. La valeur vénale retenue par ce service est de 137 000 euros HT, assortie d'une marge d'appréciation de plus ou moins 10%.

Monsieur le Maire précise qu'il a négocié le terrain à 113 500 euros HT et qu'il a eu l'accord de la société FONCIM pour ce prix.

Le Conseil municipal avait déjà délibéré sur cette acquisition en juin 2021. Cependant le prix n'étant indiqué que hors taxe le notaire souhaite que la Commune redébattre pour l'indiquer également en TTC.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

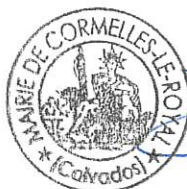
- d'acquérir une parcelle d'une superficie d'environ 896 m² issue de la parcelle cadastrée section AH n°95, sise rue du Sieur de Bras à Cormelles le Royal, moyennant le prix de 113 500 euros HT (cent treize mille cinq cents euros hors taxe) soit 136 200 euros TTC (cent trente-six mille deux cents euros toutes taxes comprises. La taxe sur la valeur ajoutée s'élève ainsi à 22 700 euros (vingt-deux mille sept cents euros).
- de prendre à la charge de la Commune les frais annexes à cette opération (frais de géomètre et de notaire),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 6 juillet 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN